

Normes et principes comptables appliqués par le Groupe

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Attijariwafa bank à compter du 1er semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2006.

Les comptes consolidés IFRS du groupe Attijariwafa bank à fin juin 2010 ont été établis conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2010, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire. Le groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application en 2010 n'est qu'optionnelle.

Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément au SIC 12 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Les immobilisations :

Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

La **juste valeur** étant le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'**approche par composants** correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La **durée d'utilité** représente la durée d'amortissement des immobilisations en IFRS.

La **base amortissable d'un actif** correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La **valeur résiduelle** est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La nouvelle version d'IAS 23 « Coûts d'emprunt » supprime la possibilité de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunt doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.

La méthode de reconstitution historique des composants à partir des factures d'origine a été rejetée. Il a été jugé plus réaliste de décomposer le coût historique d'origine selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le **modèle de la juste valeur** : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

• Le modèle du coût ;

• **Le modèle de la réévaluation.** Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droit au bail :

Les droits au bail doivent être valorisés de façon fiable par le biais d'un expert externe. Dans le cas où cette valorisation s'avère difficilement réalisable, ces baux doivent être annulés en contrepartie des réserves consolidées.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Il est admis que les durées d'amortissements appliquées au niveau de chacune des entités du Groupe présentent des différences par rapport aux durées d'amortissement adoptées à l'échelle du Groupe dans la limite d'une fourchette de 2 ans.

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'information groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les **droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes** : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes PCEC et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » et de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le Groupe a décidé d'arrêter l'amortissement des Goodwill et de ne retraiter que les Goodwill relatifs à des acquisitions intervenues au maximum 3 mois antérieurement à la date de transition (01.01.06).

Les Goodwill correspondants aux différentes acquisitions du Groupe ont fait l'objet d'affectation aux UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) pour les besoins des tests de dépréciation.

Des tests de dépréciation annuels sont effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est supérieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée.

Stocks :

Norme :

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Contrats de location :

Norme :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien [juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux].

Options retenues par Attijariwafa bank :

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérées comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. Attijariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

A la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

Actifs et passifs financiers :

Norme :

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Provision pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux effectif d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de provisionner les flux futurs.

Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues.

Les dépôts et emprunts classés en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & Créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

Provisions individuelles :

Le Groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Éléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

Provisions collectives :

Le Groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôts :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le Groupe Attijariwafa bank applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.

Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.

- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Titres :

Norme :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction [Actifs financiers à la juste valeur par résultat] ;
- Titres disponibles à la vente [Available For Sale – AFS] ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances [catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur].

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille "Available For Sale" : "Disponible à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille "Held To Maturity" : "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
<ul style="list-style-type: none">• Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	<ul style="list-style-type: none">• Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement• Obligations et autres titres de créances négociables• Titres de participation	<ul style="list-style-type: none">• Néant	<ul style="list-style-type: none">• Dette CAM• Dette CIH• Bons socio-économiques• Bons du Trésor non négociables inscrits en comptes chez Bank Al-Maghrib

Assurance :

Norme :

Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

- La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :
 - Les contrats d'assurance purs
 - Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
 - Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».
- L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;
- L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;
- Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :
 - il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevra pas l'intégralité des cash flows contractuels ;
 - cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevra du réassureur.
- L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.
- L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Placement de l'assurance :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs financiers en fonction de l'origine de l'opération et de l'intention de détention :

- Prêts et créances : Ces instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti au moyen du taux d'intérêt effectif (TIE) ;

- Instruments financiers en juste valeur par résultat ;
- Investissements détenus jusqu'à l'échéance : Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti ;
- Actifs disponibles à la vente : ce portefeuille est évalué à sa juste valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Placement de l'assurance :

Wafa Assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
<ul style="list-style-type: none">• Les OPCVM non consolidés	<ul style="list-style-type: none">• Les actions et parts sociales (CDM, Attijariwafa bank , IAM...) ; • Les participations dans les SCI (Panorama).	<ul style="list-style-type: none">• Néant	<ul style="list-style-type: none">• Les bons de sociétés de financement et les prêts immobilisés • Les bons de trésor et les obligations non cotés

Dérivés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat [parfois appelé le « sous-jacent »].
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou [pour une couverture du seul risque de variation des taux de change] un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés [dans leur large panel] est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ». Il a été notamment le cas pour l'option de conversion incorporée aux obligations convertibles en actions émises par Attijari bank de Tunisie.

La juste valeur :

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables ;

➤ CAS 1: instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis [méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation] et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➤ CAS 2 : instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Cas des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée sur la base de la quote-part de la situation nette revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Provisions du passif :

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle [juridique ou implicite] résultant d'un événement passé.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des cash flows à décaisser devient obligatoire dès que l'horizon de la sortie probable des ressources dépasse une année.

Les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques généraux et leur :

- Affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IFRS.

Avantages au Personnel

Norme :

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement

des prestations. On distingue :

- Les avantages à court terme ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi :
 - Régimes à cotisations définies ;
 - Régimes à prestations définies.
- Avantages à long terme :
 - Indemnités de fin de contrat de travail ;
 - Avantages sur les capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi: régimes à prestations définies

• Ecart actuariels : Des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

• Méthode du corridor : L'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-dessous :

- 10% de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;

- Et, 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

• Coût des services passés : Le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

• Réductions et liquidations : Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime; ou

- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits.

Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

Avantages à long terme

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs.

Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation/ taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank a décidé que les prestations de retraites relèvent du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Quissam Achoughl).

Paiements à base d'action

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'option de souscription (stock option) ou par une offre de souscription d'action au salarié (OPV).

Attijariwafa bank accorde à ses salariés une offre de souscription d'action (OPV) et s'est engagée sur un plan à long terme qui permettra de porter l'actionnariat salarié à 3% du capital de la banque, le but étant de développer une épargne salariale durable et de constituer un surplus de prévoyance sociale.

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

Impôt exigible et impôt différé :

Norme :

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

La norme interdit l'actualisation des impôts différés.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génère un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Possibilité de corrigé le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

Bilan consolidé IFRS au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

ACTIF IFRS	NOTES	30/06/2010	31/12/2009	PASSIF IFRS	NOTES	30/06/2010	31/12/2009
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		14 508 615	13 937 027	Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		170 315	111 049
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	23 269 597	23 415 807	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.7	2 779 412	2 145 888
Instruments dérivés de couverture				Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	24 633 934	25 812 646	Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2.8	31 161 752	26 093 428
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	2.3	22 201 686	27 240 871	Dettes envers la clientèle	2.9	192 099 191	194 705 935
Prêts et créances sur la clientèle	2.4	192 609 898	178 992 641	Titres de créance émis		7 062 578	6 550 653
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-	Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		-	-	Passifs d'impôt courant		180 929	804 006
Actifs d'impôt exigible		47 328	60 972	Passifs d'impôt différé		1 724 386	1 498 993
Actifs d'impôt différé		805 113	732 402	Comptes de régularisation et autres passifs		9 230 272	8 481 286
Comptes de régularisation et autres actifs		5 770 923	6 539 854	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participation des assurés aux bénéfices différée	2.2	615 922	317 846	Provisions techniques des contrats d'assurance		16 722 063	15 628 317
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-	Provisions pour risques et charges	2.10	1 039 150	1 062 927
Participations dans des entreprises mises en équivalence		97 605	97 734	Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		216 566	210 746
Immeubles de placement		1 059 048	1 077 449	Dettes subordonnées		9 544 246	8 271 775
Immobilisations corporelles	2.5	4 377 737	4 490 309	Capital et réserves liées		7 366 523	7 366 523
Immobilisations incorporelles	2.5	1 280 799	1 222 753	Réserves consolidées		15 302 434	12 123 880
Ecart d'acquisition	2.6	6 381 635	6 408 911	- Part du groupe		11 833 796	9 149 861
				- Part des minoritaires		3 468 637	2 974 019
TOTAL ACTIF IFRS		297 659 840	290 347 222	Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe		784 019	700 923
				Résultat net de l'exercice		2 276 004	4 590 892
				- Part du groupe		1 941 061	3 940 837
				- Part des minoritaires		334 944	650 055
				TOTAL PASSIF IFRS		297 659 840	290 347 222

Compte de résultat IFRS consolidé au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	NOTES	30/06/2010	30/06/2009
Intérêts et produits assimilés	3.1	6 747 336	5 975 440
Intérêts et charges assimilés	3.1	2 493 890	2 421 625
MARGE D'INTÉRÊT		4 253 446	3 553 814
Commissions perçues	3.2	1 445 535	1 103 632
Commissions servies	3.2	133 914	93 421
MARGE SUR COMMISSIONS		1 311 621	1 010 210
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		823 891	963 078
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		426 118	227 607
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ		1 250 009	1 190 685
Produits des autres activités		1 979 314	1 799 704
Charges des autres activités		1 881 708	1 603 045
PRODUIT NET BANCAIRE		6 912 682	5 951 368
Charges générales d'exploitation		2 807 013	2 301 206
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		371 282	325 073
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		3 734 387	3 325 089
Coût du risque	3.3	-330 391	-476 777
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 403 996	2 848 312
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		6 609	6 138
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-6 974	2 896
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		3 403 630	2 857 347
Impôts sur les bénéfices		1 127 626	903 208
RÉSULTAT NET		2 276 004	1 954 138
Résultat hors groupe		334 944	267 006
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 941 061	1 687 132
Résultat par action (en dirham)		10,06	8,74
Résultat dilué par action (en dirham)		10,06	8,74

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	30/06/2010	31/12/2009
Résultat net	2 276 004	4 590 892
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	27 469	-299 472
Ecarts de conversion	-127 124	8 773
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	161 331	-300 015
Réévaluation des immobilisations	-	-
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	-	-
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-6 737	-8 230
Total cumulé	2 303 474	4 291 420
part du groupe	1 928 163	3 686 709
part des minoritaires	375 311	604 711

Tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêts minoritaires (7)	Total (8)
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2008	1 929 960	5 436 564	-1 856 688	12 234 594	989 223	18 733 652	2 357 106	21 090 758
Changements de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2008 corrigés	1 929 960	5 436 564	-1 856 688	12 234 594	989 223	18 733 652	2 357 106	21 090 758
Opérations sur capital				251 503		251 503	211 616	463 118
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres			-195 496		-195 496			-195 496
Dividendes				-737 072	-737 072		-77 065	-814 137
Résultat de l'exercice au 31 décembre 2009				3 940 837	3 940 837	3 940 837	650 055	4 590 892
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(A)				-264 208	-264 208	-44 037	-308 245
Ecarts de conversion	(B)				9 972	9 972	-1 352	8 621
Gains ou pertes latents ou différés	(A)+(B)	-	-	-	-254 235	-254 235	-45 389	-299 624
Autres variations				-595 913	-595 913	-595 913	156 218	-439 695
Variations de périmètre				14 763	108	14 870	371 534	386 404
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2009	1 929 960	5 436 564	-2 052 185	15 108 711	735 096	21 158 145	3 624 074	24 782 219
Changements de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2009 corrigés	1 929 960	5 436 564	-2 052 185	15 108 711	735 096	21 158 145	3 624 074	24 782 219
Opérations sur capital				88 608		88 608	42 898	131 506
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres			-14 404		-14 404			-14 404
Dividendes				-1 088 142	-1 088 142		-134 231	-1 222 373
Résultat de l'exercice				1 941 061	1 941 061	1 941 061	334 944	2 276 004
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(D)				76 358	76 358	78 235	154 594
Ecarts de conversion	(E)				-89 256	-89 256	-37 868	-127 124
Gains ou pertes latents ou différés	(D)+(E)	-	-	-	-12 898	-12 898	40 367	27 469
Autres variations				-146 971	-146 971	-146 971	-104 471	-251 443
Variations de périmètre								
Capitaux propres clôture au 30 juin 2010	1 929 960	5 436 564	-2 066 589	15 903 266	722 198	21 925 399	3 803 581	25 728 980

Tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Résultat avant impôts	3 403 630	6 867 684	2 857 347
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	371 282	642 495	325 073
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-48 180	-3 874	6 632
+/- Dotations nettes aux provisions	372 986	1 186 570	531 199
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-6 609	-12 394	-6 138
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-406 864	-1 619 232	-289 602
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-	-
+/- Autres mouvements	-248 538	-40 709	-146 960
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	34 077	152 856	420 205
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	6 272 310	6 533 307	7 779 221
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-16 039 088	-7 847 641	-10 413 373
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	3 517 737	-2 616 781	1 463 035
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-	-	-
- Impôts versés	-1 405 290	-1 982 353	-791 867
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-7 654 331	-5 913 667	-1 962 984
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-4 216 623	1 107 073	1 314 567
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-281 616	-2 070 358	-462 989
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-674	-104 049	5 700
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-387 633	-682 519	-350 220
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-669 923	-2 856 926	-807 509
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 222 373	-814 137	-999 135
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 744 259	3 792 590	2 203 543
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	521 886	2 978 453	1 204 407
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	86 905	12 634	30 019
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-4 277 755	1 241 234	1 741 484
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	16 937 843	15 696 610	15 696 610
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	13 825 978	15 612 813	15 612 813
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 111 866	83 797	83 797
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	12 660 088	16 937 843	17 438 094
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	14 338 300	13 825 978	14 860 620
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-1 678 211	3 111 866	2 577 474
Variation de la trésorerie nette	-4 277 755	1 241 234	1 741 484

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeur reçus en pension	-	340
Effets publics et valeurs assimilées	3 744 737	
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 277 372	-
• Titres cotés	1 772 782	
• Titres non cotés	3 504 590	
Actions et autres titres à revenu variable	11 365 598	165 785
• Titres cotés	11 365 598	165 785
• Titres non cotés		
Instruments dérivés	2 634 292	
Créances rattachées	81 473	
Juste valeur au bilan	23 103 472	166 125

2.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit
2.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	30/06/2010	31/12/2009
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	20 283 750	25 606 437
Prêts subordonnés	33 532	20 663
Autres prêts et créances	1 539 527	1 458 094
Total en principal	21 856 809	27 085 195
Créances rattachées	417 390	230 295
Provisions	72 513	74 618
Valeur nette	22 201 686	27 240 871
Opérations internes au groupe		
Comptes ordinaires	2 959 961	2 298 031
Comptes et avances à terme	24 716 548	23 072 119
Prêts subordonnés	403 561	432 423
Créances rattachées	183 209	52 536

2.4 Prêts et créances sur la clientèle
2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	30/06/2010	31/12/2009
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	29 831 352	33 022 389
Autres concours à la clientèle	130 680 823	123 561 385
Valeurs reçues en pension	621 569	80 304
Comptes ordinaires débiteurs	27 945 473	18 858 439
Total en principal	189 079 217	175 522 518
Créances rattachées	1 486 283	1 293 782
Provisions	7 520 722	7 236 974
Valeur nette	183 044 778	169 579 326
Opérations de crédit bail		
Crédit-bail immobilier	1 968 173	1 808 350
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	8 003 859	7 977 650
Total en principal	9 972 032	9 786 000
Créances rattachées	6 524	7 884
Provisions	413 436	380 570
Valeur nette	9 565 120	9 413 315
Total	192 609 898	178 992 641

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

Pays	30/06/2010				31/12/2009			
	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives
Maroc	155 756 505	7 025 161	4 783 584	577 990	143 298 473	6 736 519	4 515 306	589 263
Tunisie	15 350 402	1 366 588	1 004 222	101 283	13 635 211	1 480 551	847 953	171 865
Afrique subsaharienne	15 475 418	1 819 019	1 441 290	25 789	14 781 438	1 750 598	1 482 625	6 788
Europe	22 955	73	-	-	1 672 148	4 426	3 744	-
Autres	2 235 128	-	-	-	1 949 154	-	-	-
Total en principal	188 840 408	10 210 842	7 229 095	705 062	175 336 424	9 972 094	6 849 628	767 915
Créances rattachées	1 492 806	-	-	-	1 301 667	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	190 333 214	10 210 842	7 229 095	705 062	176 638 091	9 972 094	6 849 628	767 915

2.2 Actifs financiers disponibles à la vente au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	30/06/2010	31/12/2009
Titres évalués à la juste valeur		
• Effets publics et valeurs assimilés	8 885 649	10 407 041
• Obligations et autres titres à revenu fixe	7 405 303	7 831 176
• Titres cotés	5 540 240	5 449 661
• Titres non cotés	1 865 063	2 381 515
• Actions et autres titres à revenu variable	4 915 422	4 456 556
• Titres cotés	2 428 333	2 294 464
• Titres non cotés	2 487 088	2 162 092
• Titres de participations non consolidés	4 043 482	3 435 719
Total des titres disponible à la vente	25 249 856	26 130 492

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par Wafaassurance s'élèvent à 8 915 millions de dirhams à fin juin 2010 contre 8 035 millions de dirhams à fin décembre 2009.

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	30/06/2010	31/12/2009
Maroc	12 482 015	12 745 425
Tunisie	1 723 432	1 533 924
Afrique subsaharienne	3 180 490	4 621 610
Europe	4 180 363	7 432 312
Autres	290 509	751 924
Total en principal	21 856 809	27 085 195
Créances rattachées	417 390	230 295
Provisions	72 513	74 618
Valeurs nettes au bilan	22 201 686	27 240 871

2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	30/06/2010			31/12/2009		
	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Terrains et constructions	2 405 638	751 809	1 653 829	2 480 881	730 451	1 750 429
Equip. Mobilier, installation	2 623 999	1 929 788	694 211	2 490 202	1 844 891	645 311
Biens mobiliers donnés en location	537 539	209 590	327 949	506 133	187 707	318 426
Autres immobilisations	3 354 678	1 652 930	1 701 748	3 239 172	1 463 030	1 776 142
Total Immobilisations corporelles	8 921 853	4 544 116	4 377 737	8 716 388	4 226 080	4 490 309
Logiciels informatiques acquis	1 249 017	514 072	734 945	1 048 091	397 521	650 570
Autres immobilisation incorporelles	963 927	418 073	545 854	1 034 960	462 777	572 183
Total Immobilisations incorporelles	2 212 945	932 145	1 280 799	2 083 051	860 298	1 222 753

2.6 Ecart d'acquisitions au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	31/12/2009	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2010
Valeur brute	6 408 911		-27 276		6 381 635
Cumul des pertes de valeurs					
Valeur nette au bilan	6 408 911	-	-27 276	-	6 381 635

2.7 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	30/06/2010	31/12/2009
Valeurs données en pension	79 298	1 688
Instruments dérivés	2 700 113	2 144 200
Juste valeur au bilan	2 779 412	2 145 888

2.9 Dettes envers la clientèle

2.9.1 Dettes envers la clientèle

au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	30/06/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires créditeurs	126 991 145	122 522 024
Comptes d'épargne	50 510 635	52 254 462
Autres dettes envers la clientèle	8 828 652	8 685 200
Valeurs données en pension	4 779 454	10 261 172
Total en principal	191 109 887	193 722 858
Dettes rattachées	989 304	983 078
Valeur au bilan	192 099 191	194 705 935

2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	30/06/2010	31/12/2009
Maroc	115 186 581	121 303 233
Tunisie	16 699 136	15 178 294
Afrique subsaharienne	21 021 911	21 450 302
Europe	35 961 203	33 632 399
Autres	2 241 056	2 158 631
Total en principal	191 109 887	193 722 858
Dettes rattachées	989 304	983 078
Valeur au bilan	192 099 191	194 705 935

2.10 Provisions pour risques et charges au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	Stock au 31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Stock au 30/06/2010
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	76 314	-	28 871	-	6 362	2 208	101 031
Provision pour engagements sociaux	281 521	-	12 594		618	19 463	312 959
Provision pour litige et garanties de passif	219 492	-	14 449		113	-8 050	225 777
Autres provisions pour risques et charges	485 601	-	18 631	40 087	28 133	-36 629	399 382
Provisions pour risques et charges	1 062 927	-	74 544	40 087	35 227	-23 008	1 039 150

3.1 Marge d'intérêt au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	30/06/2010			30/06/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	5 868 848	1 458 932	4 409 916	5 017 790	1 544 554	3 473 236
Comptes et prêts / emprunts	5 438 589	1 340 353	4 098 235	4 583 364	1 424 165	3 159 199
Opérations de pensions	368	118 579	-118 211	12 740	120 389	-107 649
Opérations de location-financement	429 892		429 892	421 686		421 686
Opérations interbancaires	436 271	602 221	-165 950	466 449	555 804	-89 355
Comptes et prêts / emprunts	432 797	580 929	-148 132	464 373	545 639	-81 266
Opérations de pensions	3 474	21 292	-17 818	2 076	10 165	-8 089
Emprunts émis par le groupe		432 737	-432 737		321 268	-321 268
Actifs disponibles à la vente	442 217		442 217	491 201		491 201
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	6 747 336	2 493 890	4 253 446	5 975 440	2 421 625	3 553 814

3.2 Commissions nettes au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	774 139	25 912	748 227
avec les établissements de crédit	25 918	25 206	712
avec la clientèle	482 895	-	482 895
sur titres	51 301	706	50 596
de change	47 437	-	47 437
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	166 587	-	166 587
Prestation de services bancaires et financiers	671 396	108 002	563 394
Produits nets de gestion d'OPCVM	134 417	10 690	123 726
Produits nets sur moyen de paiement	332 852	74 197	258 655
Assurance	41 124	-	41 124
Autres	163 004	23 115	139 889
Produits nets de commissions	1 445 535	133 914	1 311 621

3.3 Coût de risque au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	30/06/2010	30/06/2009
Dotations aux provisions	-487 629	-668 301
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-425 679	-584 799
Provisions engagements par signature	-28 871	-17 640
Autres provisions pour risques et charges et emplois divers	-33 080	-65 862
Reprises de provisions	279 973	265 955
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	203 928	228 466
Reprises de provisions engagements par signature	6 362	2 234
Reprise des autres provisions pour risques et charges et emplois divers	69 683	35 255
Variation des provisions	-122 735	-74 431
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-9 521	-6 503
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-106 808	-84 814
Récupérations sur prêts et créances amorties	33 682	71 703
Autres pertes	-40 087	-54 817
Coût du risque	-330 391	-476 777

4. Information par pôle d'activité

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activité suivants :

• **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe

• **Sociétés de Financement Spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash

• **Banque de Détail à l'International** comprenant Attijari bank Tunisie, et les banques de la zone subsaharienne

• **Assurance et Immobilier** comprenant notamment Wafa Assurance

(en milliers de dirhams)

BILAN JUIN 2010	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	198 548 657	23 178 140	21 197 588	54 735 455	297 659 840
dont					
Éléments d'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16 110 153	64 692	6 657 883	436 869	23 269 597
Actifs disponibles à la vente	9 916 795	178 832	8 917 288	6 236 940	25 249 856
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	16 188 492	388 448	22 223	5 602 524	22 201 686
Prêts et créances sur la clientèle	138 707 223	20 139 140	2 227 124	31 536 411	192 609 898
Immobilisations corporelles	2 381 833	492 518	179 235	1 324 151	4 377 737
Éléments du Passif					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	24 880 036	3 717 724	3 035	2 560 958	31 161 752
Dettes envers la clientèle	149 532 110	1 080 280	2 214	41 484 587	192 099 191
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	16 722 063	-	16 722 063
Dettes subordonnées	9 377 593	107 794	-	58 859	9 544 246
Capitaux propres	17 523 285	2 027 419	3 395 795	2 782 482	25 728 980

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES JUN 2010	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	2 735 951	574 435	135 469	807 592	-	4 253 446
Marge sur commissions	693 640	212 544	-11 303	574 637	-157 897	1 311 621
Produit net bancaire	4 015 368	922 044	452 554	1 541 559	-18 845	6 912 682
Charges de fonctionnement	1 484 458	308 520	174 370	858 510	-18 845	2 807 013
Résultat d'exploitation	2 167 839	439 026	233 098	564 033	-	3 403 996
Résultat net	1 410 679	268 523	129 557	467 246	-	2 276 004
Résultat net part du Groupe	1 398 682	191 669	102 644	248 065	-	1 941 061

5. Engagements de financement et de garantie

5.1 Engagements de financement au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	30/06/2010	31/12/2009
Engagements de financement donnés	18 382 862	16 969 431
Aux établissements de crédit	268 623	71 237
A la clientèle	18 114 239	16 898 193
Engagements de financement reçus	2 647 059	1 249 827
des établissements de crédit	2 647 059	1 249 827
de l'Etat et d'autres organismes de garantie	-	-

5.2 Engagements de garantie au 30 juin 2010

(en milliers de dirhams)

	30/06/2010	31/12/2009
Engagements de garantie donnés	35 884 019	37 182 853
D'ordre des établissements de crédit	6 612 548	5 955 951
D'ordre de la clientèle	29 271 470	31 226 902
Engagements de garantie reçus	30 846 930	29 816 379
des établissements de crédit	19 078 260	18 758 229
de l'Etat et d'autres organismes de garantie	11 768 670	11 058 150

6. Autres informations complémentaires :

6.1 Dettes subordonnées et certificats de dépôt émis au cours du premier semestre 2010 :

6.1.1 Dettes subordonnées :

En date du 14 juin 2010, Attijariwafa bank a reçu l'aval du conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM) pour l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant global de 1,2 milliard de dirham, réservé aux investisseurs institutionnels.

Cette émission s'inscrit dans la poursuite par Attijariwafa bank de la mise en place de sa stratégie de développement à l'international, notamment à travers le renforcement de sa présence au Maghreb et le développement des activités en Afrique Centrale et Occidentale.

Cet emprunt de 1,2 milliard de dirhams est scindé en 12 000 obligations de valeur nominale de 100 000 dirhams à maturité de 7 ans. Il est ventilé en quatre tranches dont deux cotées à la bourse de Casablanca (tranches A et B), les deux autres étant non cotées (tranches C et D).

Le taux d'intérêt nominal relatif aux tranches A et C est fixe et s'établit à 4,78% dont une prime de risque de 80 points de base, celui applicable aux tranches B et D est révisable annuellement et s'élève pour la première année à 4,35% dont une prime de risque de 80 points de base.

Le résultat global des souscriptions des quatre tranches est résumé dans le tableau suivant :

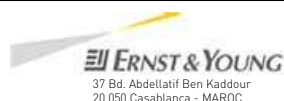
	(en milliers de dirhams)			
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Montant retenu	80 300	30 600	642 900	446 200

6.3 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWAFABANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAFAEUROPE	Banque					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIINTERNATIONALBANK	Banque					Maroc	IG	50,00%	50,00%
COMPAGNIEBANCAIREDEL'AFRIQUEDEL'OUWEST	Banque	(6)				Sénégal	IG	82,77%	51,61%
ATTIJARIBANKTUNISIE	Banque					Tunisie	IG	54,56%	45,66%
LABANQUEINTERNATIONALEPOURLMALI	Banque	(1)				Mali	IG	51,00%	51,00%
CREDITDUSENEGAL	Banque			(1)		Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNIONGABONAISEDEBANQUE	Banque			(1)		Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDITDUCONGO	Banque			(1)		Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETEIVOIRIENNEDEBANQUE	Banque			(1)		Côte d'Ivoire	IG	51,00%	51,00%
WAFASALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,94%	50,94%
WAFABAIL	Leasing					Maroc	IG	97,83%	97,83%
WAFAIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIFACTORINGMAROC	Affacturation					Maroc	IG	75,00%	75,00%
WAFACASH	Activités cash					Maroc	IG	99,13%	99,13%
WAFALLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIFINANCESCORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFAGESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARIINTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FINANZIARIA SPA	Société financière					Italie	IG	100,00%	100,00%
FCPSECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCPOPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCPSTRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCPEXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCPFRUCTIVALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
WAFASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	79,23%	79,23%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFACORP	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding	(2)				Maroc	IG	83,70%	83,70%
KASOVI	Holding					(les vierges britanniques)	IG	50,00%	50,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	49,98%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	50,00%
CAFIN	Holding			(3)		Sénégal	IG	100,00%	100,00%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
SUD SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	67,23%	30,70%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	79,23%	79,23%

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 1- Acquisition. | 7- Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale. |
| 2- Création, franchissement de seuil. | 8- Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence. |
| 3- Entrée de périmètre IFRS. | 9- Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale. |
| 4- Cession. | 10- Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle. |
| 5- Déconsolidation. | 11- Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle. |
| 6- Fusion entre entités consolidées. | 12- Reconsolidation. |

- A) Mouvements intervenus au second semestre 2008
 B) Mouvements intervenus au premier semestre 2009
 C) Mouvements intervenus au second semestre 2009
 D) Mouvements intervenus au premier semestre 2010



GRUPE ATTIJARIWAFABANK ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2010

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'ATTIJARIWAFABANK et ses filiales (Groupe ATTIJARIWAFABANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 25.728.980, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 2.276.004.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la cité et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe ATTIJARIWAFABANK arrêtés au 30 juin 2010, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 21 septembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
 Bachir TAZI
 Associé

DELOITTE AUDIT
 Ahmed BENADELKHALEK
 Associé